Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 90 (1992)

Heft: 12: Photogrammetrie und Informationssysteme in der RAV =

Photogrammétrie et systèmes d'information dans le cadre de la REMO

Artikel: Compétition au sein de la REMO : le point de vue d'un entrepreneur

Autor: Frund, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-234902

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Compétition

Spielregeln des marktwirtschaftlichen Wettbewerbs verfälscht. Etwas salopp ausgedrückt: Man spielt mit gezinkten Karten.

Schlussbetrachtung

In den Schweizer Kantonen findet man zahlreiche Formen und Nuancen zwischen rein staatlich und weitgehend privatwirtschaftlich organisiertem Vermessungswesen, zwischen zentralistischen und dezentralen Strukturen, monopolitischen und liberalen Formen. Anderseits sind Stand, Qualität und Dienstleistungs-

angebot der amtlichen Vermessung regional sehr unterschiedlich. Wie steht es wohl mit der Wirtschaftlichkeit? Besteht zwischen Organisationsform, Vermessungsstandard und Wirtschaftlichkeit ein systematischer Zusammenhang?

«Mehr Marktwirtschaft, mehr Wettbewerb», wird allenthalben gefordert, unbesehen, ob die Voraussetzungen dazu gegeben sind. Wenn mehr Wettbewerb die Lebensbedingungen verbessern soll, ist ein gewisses Gleichgewicht in und zwischen verschiedenen menschlichen und gesellschaftlichen Bereichen wie Besitz, Bildung, Sicherheit, Recht, Zwang und

Freiheit usw. Voraussetzung. Ist dieses Gleichgewicht gestört, hat Wettbewerb verheerende Folgen. Daran hat auch der Erdgipfel in Rio nichts geändert.

In der Schweiz ist dieses Gleichgewicht (noch) vorhanden. Etwas mehr Wettbewerb ist durchaus erträglich, in der amtlichen Vermessung sogar zuträglich.

Adresse des Verfassers: Benno Stöckli Kant. Vermessungsamt Zentralstrasse 28 CH-6002 Luzern

Compétition au sein de la REMO – le point de vue d'un entrepreneur

J. Frund

La mise en soumission des mandats de mensuration officielle, c'est la panacée pour les uns, la consternation et l'effroi pour les autres.

Ma réaction est de circonspection, teintée d'incrédulité: la montagne ne va-t-elle pas accoucher d'une souris? Que veut-on au juste? Une compétition de techniques d'exécution ou une compétition de prix? La première implique la «liberté des méthodes». Mais cette liberté a des limites, qu'il faudra bien définir, dans un cahier des charges adéquat, préalablement à la

mise en soumission. L'enjeu est de taille, pour l'administration comme pour la profession, mais il en vaut la peine s'il peut contribuer au développement de techniques nouvelles, conduisant à terme à une limitation des coûts sans perte de qualité. La compétition de prix, quant à elle, présuppose une définition précise de l'œuvre à réaliser, l'établissement d'un «avant-métré», pour que les conditions d'adjudication ne puissent pas être invalidées ultérieurement en raison d'une appréciation trop éloignée de la réalité.

Demandera-t-on à chaque soumissionnaire d'établir lui-même cet avant-métré? C'est un travail important, qui alourdirait les frais généraux et qui devrait être compensé, par une augmentation des coûts, ou, à défaut, par des prestations de coût et de qualité moindres.

A mon avis, la compétition de prix n'est pas la solution miracle qui permettra d'atteindre les objectifs de la REMO. Je crains fort qu'elle ne soit qu'une mode, passagère espérons-le, qui ne fera que compliquer la tâche tant de l'administration que des adjudicataires.

Adresse de l'auteur: Joseph Frund Chemin de Bois-Gentil CH-1603 Grandvaux

Compétition technique et adjudications en MO

A. Bercher

Introduction

L'occasion est enfin donnée d'aborder le sujet de la «mise en soumission». Un tel sujet exige tout d'abord une analyse aussi complète que possible, de manière à en dégager les divers aspects.

Voici donc quelques réflexions du responsable d'un Service cantonal du cadastre. On constate tout d'abord que la compétition technique recouvre plusieurs composantes: il y a la technique d'exécution, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, tout cela devant conduire à une offre de prix.

Compétition technique

Concernant la liberté des méthodes, préconisée actuellement, on peut la comprendre comme l'utilisation des méthodes appropriées à chaque opération. Il faut relever qu'elles ne sont d'ailleurs pas si nombreuses et qu'elles peuvent être combinées

Lorsqu'il s'agit de travaux de MO intéressant l'ensemble des professionnels (nouvelles mensuration/rénovation, numérisation préalable), cette liberté ne peut pas être absolue; l'œuvre cadastrale exige en effet une uniformité. On pourrait donc concevoir de définir en commun (Service cantonal du cadastre et Association professionnelle) les différentes méthodes acceptables, en les adaptant régulièrement à l'évolution technique; on obtiendrait pour chacune d'elles:

- les exigences techniques (description des opérations et forme des dossiers à livrer)
- un tarif de référence

Dans le Canton de Vaud, un tel schéma existe déjà et l'on peut relever que la Société professionnelle s'y implique de manière approfondie.

On pourrait appliquer un même schéma, lorsqu'il s'agit de travaux spéciaux intéressant un nombre limité de professionnels (numérisation du plan d'ensemble, mise à jour périodique des données à l'aide de la photogrammétrie), l'action commune se